



REPRESENTATIVITE DES PARENTS AU COLLEGE

publié le 12/09/2017

Le mot de la Principale

Comme vous, parents d'élèves, nous avons à cœur l'éducation, les apprentissages et le développement de vos enfants.

Pour cette raison, nous avons besoin d'établir et de maintenir le dialogue avec vous.

Nous avons besoin que vous ne vous représentiez plus le collège comme un organe opaque et éloigné de vos préoccupations. Cela encore ne sera possible que par le biais d'une communication transparente. Cela ne sera également possible que si vous-mêmes entrez dans l'établissement et participez à ses instances et à son fonctionnement interne.

A QUELLES OCCASIONS POUVEZ-VOUS ÊTRE PRÉSENTS ?

- **Au conseil d'administration.** Il se réunit 4 à 5 fois par an et prend d'importantes décisions concernant le collège.
Les représentants des parents doivent y siéger au nombre de 6 et leurs voix ont le même poids que celles des autres représentants (équipe de direction, professeurs, agents, élus, élèves...) La liste de parents volontaires pour siéger doit comporter entre 6 et 12 noms. Plus nombreux vous vous présenterez sur la liste des représentants et moins la charge sera lourde pour chacun puisque vous pourrez vous suppléer les uns les autres.
- **Aux autres instances émanant du conseil d'administration.** Commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté, commission hygiène et sécurité. Chacune de ces instances se réunit entre 0 et 2 fois chaque année (en moyenne).
- **Aux conseils de classes.** Pour siéger au conseil de classe de votre enfant, ou à un autre conseil de classe, inutile d'être élu. Il suffit de vous inscrire sur la liste des parents délégués aux conseils de classe, de vous engager à être présent ou à ponctuellement vous faire remplacer par un autre parent d'élève. Le conseil de chaque classe se réunit 3 fois par an, à chaque fin de trimestre, sous la présidence du chef d'établissement. Il effectue le bilan des apprentissages de chaque élève. Votre point de vue peut y être éclairant. A charge pour vous d'en transmettre le compte-rendu à l'ensemble des parents d'élèves de la classe.

A l'heure actuelle, la liste des représentants des parents au Conseil d'Administration n'est pas encore constituée.

AFIN QUE VOUS SOYEZ DES ACTEURS A PART ENTIÈRE DE LA VIE DU COLLÈGE, JE VOUS INVITE A VOUS ENGAGER ET A VOUS FAIRE CONNAITRE.